



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la préparation :	SERINGUE ANTI-CAFARDS 25G
	N° UFI : CP70-3KYQ-N12K-Y69G
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Produit biocide : Appât prêt à l'emploi sous forme de gel contre les blattes Aucune utilisation déconseillée à notre connaissance dans les conditions d'emploi habituelles.
Conditionnement :	Seringue de 25 g
Identification de la société/entreprise :	LABORATOIRE LMC ZI DE BALEONE - LOT PASQUALINI 20167 SARROLA CARCOPINO France Tél : + 33 (0)9 84 24 86 56 contact@laboratoire-lmc.fr
Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	INRS (ORFILA) : +33 (0) 1.45.42.59.59 (accès aux coordonnées des centres anti-poisons français, aide médicale gratuite hors coût d'appel)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange : Suivant le règlement CLP 1272/2008/CE



GHS09 : Environnement

Aquatic acute 1 : H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Aquatic chronique 1 : H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage :

Le mélange est un produit à usage biocide (voir section 15)

Étiquetage du mélange suivant le règlement CLP 1272/2008/CE :



GHS09 : Environnement

Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : /

Mentions de danger :

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P261 : Eviter de respirer les vapeurs

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P273 : Eviter le rejet dans l'environnement
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
 P391 : Recueillir le produit répandu

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle comme un produit dangereux conformément à la réglementation locale, nationale ou internationale.

Mentions supplémentaires :

EUH208 : Contient du CIT/MIT et du 1,2-benzisothiazolin-3-one : peut produire une réaction allergique.
 Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres dangers : /

Effets néfastes sur la santé :

Paresthésie des yeux et de la peau possible par la présence de pyréthrianoïde de synthèse. Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures (12 à 24 heures).

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la préparation :

Gel insecticide à base de glycérine, sucre, conservateurs, agent viscosant et de pyréthrianoïde de synthèse.

Substances dangereuses représentatives dans le mélange :

Libellé des phrases H figurant dans le tableau ci-dessous : voir paragraphe 16

Identification	Nom substance	Classification et étiquetage selon le règlement 1272/2008/CE		Concentration
N°CAS = 39515-40-7 N° CE = 254-484-5 N°INDEX = /	Cyphénothrine**	GHS05 GHS09 Warning	Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic chronic 1 ; H410	C = 0,5 %
N°CAS = / N° CE = / N°INDEX = /	Polymère	/	Aquatic chronic 3 ; H412	C < 5 %
N°CAS = 56-81-5 N° CE = 200-289-5 N°INDEX = 603-002-00-5	Glycérine*	/	/	5 < C < 25 %
N°CAS = 55965-84-9 N° CE = 611-341-5 N°INDEX = 613-167-00-5	Mélange de 5-chloro-2 méthyl-2H-isothiazol-3-one (n° CE : 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (n° CE : 220-239-6) (3 :1) = CIT/MIT	GHS06 GHS09 GHS05 Dgr	Acute Tox. 3, H301, Acute Tox. 3, H311, Acute Tox. 3, H331 Skin Cor. 1B, H314, Skin sens. 1, H317, Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 1 ; H410	0,00015 < C < 0,0015 %
N°CAS = 57-50-1 N° CE = 200-334-9 N°INDEX = /	Saccharose*	/	/	C < 10%
N°CAS = 2634-33-5 N° CE = 220-120-9 N°INDEX = 613-088-00-6	1,2-benzisothiazolin-3-one	GHS07 GHS09 GHS05 Dgr	Acute Tox. 4 ; H302, Skin Irrit. 2 ; H315 Eye dam. 1 ; H318, Skin sens. 1 ; H317, Aquatic Acute 1 ; H400	0,005 < C < 0,05

*Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle

Autres informations ** facteur M = 1000 pour la cyphénothrine

4 – PREMIERS SECOURS

Conseils généraux :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Description des premiers secours :

Inhalation (vapeurs en milieu confiné) :

Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais, examiner : si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable en retirant les vêtements souillés, jusqu'à la disparition des "picotements" sur la peau. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire rincer la bouche, puis boire de l'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou POMPIERS (18) secours Européens (112). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

Principaux symptômes et effets aigus et différés :

La cyphénothrine est un pyréthroïde de synthèse qui peut causer des paresthésies. Habituellement, les symptômes débutent plusieurs heures après une exposition cutanée, culminant en 12 heures environ et se résorbant en moyenne au bout 24 heures.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique à effectuer lors d'une contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1 % améthocaïne hydrochloride) : guérison spontanée

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- pour les petits feux

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

- pour les grands feux

Mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour raisons de sécurité :

Eau en jet direct.

Dangers particuliers résultant du mélange :

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Conseils aux pompiers :

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Pour les instructions de précaution et les équipements de sécurité, Voir la section 8. Peut rendre les sols glissants. Eloigner le personnel non indispensable. Port de gants obligatoire. Des lunettes, bottes, un vêtement adapté peuvent être requis dans certains cas. Ventiler le local ou opérer en extérieur. Eloigner toute source d'étincelles, flamme, corps en ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout écoulement en égout, eaux pluviales ou milieu naturel. Endiguer le déversement avec de la terre, sable ou toute autre matière absorbante non combustible comme un absorbant minéral. Garder le produit à l'écart des égouts, eaux de surface, sols, bassins, écoulements d'eau pluviale.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Circonscrire la zone contaminée et consulter le fabricant en cas de rejets importants. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, vermiculite, sépiolite terre de diatomées. Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

Références aux autres sections :

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit
Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle
Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas toucher à main nue le produit une fois la boîte ou la seringue ouverte. Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum. Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker en local aéré, à l'abri de la lumière, en emballage d'origine, à des températures supérieures à 5°C et inférieures à 40°C. Utiliser un bac de rétention ou une palette à rétention. Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local. En cas de reconditionnement des boîtes ou seringues après ouverture, utiliser des emballages en plastique en PE HD, ou PP

Utilisations particulières :

Produit biocide : gel insecticide à usage grand public, conditionné en seringue ou en boîte dans le but d'éradiquer les cafards. Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer à la fiche technique et l'étiquette du produit.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

- Glycérine (CAS n° 56-81-5) = VME (France) = 10 mg/m³
- Saccharose (CAS n°57-50-1) = VME (France) = 10 mg/m³

Contrôles de l'exposition :

Mesures d'ordre technique :

Assurer une ventilation suffisante du local lorsque le produit est manipulé

Ne pas respirer les vapeurs.

Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum

Se laver les mains après manipulation du produit.

Protections collectives :

Douche et lave œil au poste de travail. Prévoir une ventilation suffisante ou travailler en milieu extérieur..

Equipements de protection individuelle (EPI) :

- Protection respiratoire : Non nécessaire dans des conditions normales d'emploi.
- Protection des mains : Gants adaptés (PVA, Nitrile, néoprène).
- Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux. Lunettes avec protections latérales.
- Protection de la peau : Vêtement adapté.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe (13).

9 – PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Liquide visqueux (gel thixotropique) de couleur marron, beige

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH :	5,2 (solution à 1% dans l'eau)
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point de fusion :	Non applicable
Point d'éclair :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée.
Température de décomposition :	Pas de donnée.
Inflammabilité :	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité à 20°C :	1,195
Solubilité dans les solvants organiques :	La matière active est soluble dans les solvants organiques.
Hydro solubilité :	Partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de donnée
Viscosité à 20°C :	Pas de donnée
Densité de vapeur/air :	Non déterminé
Viscosité :	>923 000 mPa*s

Autres informations : /

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité chimique :

Stable dans les conditions normales d'emploi

Stabilité :

Stable en conditions normales de stockage. Voir point 7 : Manipulation et stockage

Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

Conditions à éviter :

Températures inférieures à 5°C et supérieures à 40°C. Source de flammes, étincelles, corps en ignition, humidité, lumière.

Matières à éviter :

Ne pas mélanger avec d'autres produits, notamment des produits aqueux, basiques, acides, solvants organiques,

Produits de décomposition dangereux :

Par décomposition thermique : libération de gaz toxiques Cox, Nox,

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations générales :

Toxicité aiguë :

Inhalation : Non concerné dans les conditions normales d'emploi. Travailler en milieu bien ventilé

Contact avec la peau : Irritation cutanée lapin non irritant (paresthésie possible)

Contact avec les yeux : Non irritant chez le lapin (paresthésie possible)

Ingestion :

DL50/rat orale (mâle)	ATE mix	> 20 g/kg (calculé)
DL50/rat cutanée	ATE mix	> 20 g/kg (calculé)
CL50 (inh rat 4H)	Cyphénothrine pure	> 1.85 mg/l

Sensibilisation :

Peut provoquer des réactions allergiques chez certains sujets sensibles par la présence de pyréthrianoïde de synthèse et de conservateurs à base de CIT/MIT et de 1,2-benzisothiazolin-3-one .

Effets à long terme :

Pas d'effet connu.

Effets CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) : non concerné

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation complète n'est disponible.

Ecotoxicité :

	CIT/MIT	1,2-benzisothiazolin-3-one	Cyphénothrine
CL50/poisson / 96 h	0,22 mg/L	2,2 mg/L	0.00034 mg/L
CE50/daphnie / 48 h	0,01 mg/L	3 mg/L	0.00043 mg/L
CI50/ algue/72h	0,048 mg/L	0,067 mg/L	0.014 mg a.i/L

Mobilité :

Le produit est visqueux et partiellement soluble dans l'eau, donc peu mobile.

Persistance et dégradabilité :

Pas de données sur la préparation

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit est potentiellement bioaccumulable.

Autres effets nocifs :

Par la présence de cyphénothrine, le produit est très toxique pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxique pour les abeilles. Nocif pour les animaux à sang froid (lézards, serpents, ...).

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets, produits non utilisés :

Le rejet dans l'environnement ou les collectes des ménages est interdit. Les déchets sont considérés comme des DDS (Déchets Diffus spécifiques). Se conformer aux réglementations nationales et locales.

Stocker les déchets identifiés, produits non utilisés, les faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Garder les étiquetages d'identification et faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Dispositions nationales et locales :

Voir Code de l'environnement.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air :

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
N° ONU	3077	3077	3077
Nom d'expédition des nations unis	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement liquide, n.s.a ((cyphénothrine)		Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (cyphenothrin)
Classe de danger pour le transport	9	9	9
Étiquettes	9	9 + marque environnement	9 (Miscellaneous) + Marque environnement
Groupe d'emballage	III	III	III
Danger pour l'environnement	Oui	Oui : polluant marin	Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

ADR/RID	
Classe	9
Code de classification et catégorie de transport	M7, 3

Groupe d'emballage	III
Quantités limitées et dispositions spéciales	5Kg, 30 kg brut - 274, 335,375, 601
Quantités exceptées	E1
Code tunnel	-

*Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 L / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG/OMI	
Classe	9
2 ème étiquette	/
Groupe d'emballage	III
FS	F-A, S-F
Quantités limitées et dispositions spéciales	5kg 30 kg brut - 274, 335, 969
Quantités exceptées	E1,

*Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 L / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA/ICAO	
Classe	9
2 ème étiquette	/
Groupe d'emballage	III
Avion Passager et cargo (instr. Emballage / qté max par colis)	956 – 400 kg (passager et cargo) - 956 – 400 kg (cargo)
notes	A97 – A158 – A197
Quantités exceptées	Quantity per inner package: 30 g

*Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 L / 5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Aucune donnée n'est disponible

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement CE 1907/2006, article 31 modifié par le règlement 830/2015/CE.

Règlement REACH 1907/2006/CE :

Substances en annexe XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune des substances n'est reprise dans ces annexes.

A été pris également en compte le dernier règlement 2017/776/CE selon la 10ème ATP.

Etiquetage Biocide : Règlement (UE) n°528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Etiquetage Biocide :

Nom	CE	CAS	%	TP
Cyphénothrine	254-484-5	39515-40-7	0.5 % m/m	18

Tableau des maladies professionnelles, Code de la Sécurité Sociale : /

Classement rubrique ICPE (France) = **4510**. Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique

Évaluation de la sécurité chimique : /

16 – AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases H, EUH citées en rubrique 3 pour les matières premières à l'état pur selon le règlement CLP 1272/2008/CE :

H301 Toxique en cas d'ingestion
H302 Nocif en cas d'ingestion
H311 Toxique par contact cutanée
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H331 Toxique par inhalation
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes toxiques ; entraîne des effets néfastes à long terme
H412 : Nocif pour les organismes toxiques ; entraîne des effets néfastes à long terme

Historique

Date de première édition : 12/12/2022
Date de révision précédente : /
Date de révision : /
Version : 01
Objet de la révision : /